



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 23 MAI 2023 - N° 2023/44

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2<sup>ème</sup> session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 17 mai 2023

Date affichage : 24 mai 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU et Nathalie CHATEFAU

**Etaient excusés** : Annie CHARRASSIER, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Gaëtan BUREAU

**Etaient absents** : Olivier CHARRON, Marc LIONARD et Claude NEREAU

**Secrétaire de séance** : Claire RAMBEAU-LEGER

**OBJET** : **Accueil périscolaire à l'école maternelle et à l'école élémentaire**  
**Tarifs garderie et étude surveillée avec aide aux devoirs - Année scolaire 2023/2024**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une garderie est assurée à l'Ecole Maternelle et à l'Ecole Primaire le matin et le soir. Les horaires pour l'année scolaire 2023/2024 resteront inchangés, à savoir :

- Le matin à partir de 7h30
- Le soir jusqu'à 18h30
- 

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire de l'Ecole Maternelle et de l'accueil périscolaire de l'Ecole Elémentaire pour l'année scolaire 2023/2024. Les tarifs sont :

- Etude surveillée par heure 0.55€
- Maternelle et Elémentaire de 12h à 12h30 0.20€

Tarifs garderie

#### Lundi, mardi, jeudi et vendredi Ecole Maternelle selon le Quotient Familial (QF)

1 <sup>er</sup> tarif	QF 0€ à 760€	7h30 à 9h00	1,15€
		16h30 à 18h30	1,15€
2 <sup>ème</sup> tarif	QF 761€ à 1200€	7h30 à 9h00	1,25€
		16h30 à 18h30	1,25€
3 <sup>ème</sup> tarif	QF >1201€	7h30 à 9h00	1,35€
		16h30 à 18h30	1,35€

## AR Prefecture

017-211702410-20230524-D20230544-DE  
Reçu le 24/05/2023

### Lundi, mardi, jeudi et vendredi Ecole Elémentaire selon le Quotient Familial (QF)

1 <sup>er</sup> tarif	QF 0€ à 760€	7h30 à 8h45	1,07€
		16h30 à 18h30	1,07€
2 <sup>ème</sup> tarif	QF 761€ à 1200€	7h30 à 8h45	1,17€
		16h30 à 18h30	1,17€
3 <sup>ème</sup> tarif	QF >1201€	7h30 à 8h45	1,27€
		16h30 à 18h30	1,27€

Le tarif « dépassement horaire » pour tous les enfants reste inchangé, quel que soit le domicile pour l'année scolaire 2023/2024 :

- 5,00€ par ¼ entamé

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** de ne pas procéder à l'augmentation de tarifs liés à l'accueil périscolaire de l'Ecole Maternelle et de l'Ecole Elémentaire pour l'année scolaire 2023/2024,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer les formalités et signatures relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Ont signé au Registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Julien MOUCHEBOEUF

